



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2024**  
Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2024-126**

CIAS des Pyrénées audoises – Versement du solde de la subvention exceptionnelle

<b>Date de convocation</b> : 29 octobre 2024	<b>Liste des délibérations affichées le</b> : 8 novembre 2024		
<b>Nombre de conseillers en exercice</b> : 84	Présents : 44 à l'ouverture de la séance		
<b>Absents et dépôts de pouvoirs</b> : 4	Excusés : 27	Autres absents : 9	Votants : 48

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Éric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Madeleine PUJOL (Puivert), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Gnette), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Jean-Claude MICHELOU (Axat) à Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty) à Francis SAVY (Mazuby), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) à Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers)

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Pierre CASTEL (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers) et Marc RIVALS (Villefort).

Absents : Claire THÉNARD (Courtauly), François LACROIX (Espezet), Daniel CALVI (Ginoles), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Christine BINDER (Quillan) et Serge BACAVE (Saint Benoît).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Conformément aux orientations budgétaires 2024, Il est proposé de verser le solde de la subvention exceptionnelle au CIAS des Pyrénées audoises soit 60 000 €. En effet, la situation de la trésorerie est particulièrement tendue.

Ce versement permet de sécuriser le fonctionnement du service, sur le plan financier, confronté à une inflation plus rapide de ses charges que de ses recettes :

- Masse salariale : revalorisation du point d'indice, complément de traitement même pour les heures non compensées par le Département, majoration et jours fériés, prise en compte à hauteur de 50% des inter vacations et reprise des heures mises en réserve.
- Frais de fonctionnement : déploiement d'un logiciel de gestion en 2023 et renchérissement du coût de la flotte automobile composée de 17 véhicules (location et carburant).

Le CIAS des Pyrénées audoises poursuit l'ambition d'améliorer la prise en charge des bénéficiaires et de renforcer le bien-être au travail grâce à des actions spécifiques soutenues financièrement par le Département dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Elle souhaite enfin intégrer au plus vite l'intégralité des temps de déplacement professionnel dans le temps de travail.

#### Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les multiples avancées sociales renforçant l'attractivité des métiers du lien,

Considérant la mise en place au cours de l'année 2024 du CPOM conclue avec le Département,

Considérant la situation financière encore fragile du budget annexe Service aide à domicile,

Considérant le versement d'un acompte de 60 000 € suivant la délibération DC 2024-072,

#### Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	44	Suffrages exprimés	48
Retraits avant vote	0	Pour	48
Abstentions	0	Contre	0

- **AUTORISE** le versement au CIAS du solde de la subvention exceptionnelle soit 60 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 27.11.2024
- ❖ et de sa publication le 27.11.2024